



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-39351>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-39351

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-26002

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune De Martigues

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21130056100019

**Ville :** Martigues cedex

**Code postal :** 13692

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Commune de Martigues - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs du futur collège Pagnol

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45111291

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** L'actuel collège Marcel PAGNOL de Martigues est de construction ancienne (1974) et sa capacité d'accueil est de 400 élèves. La vétusté de cet établissement aux fonctions structurelles dépassées a conduit le Conseil départemental des Bouches du Rhône a envisager la relocalisation du complexe Marcel Pagnol sur un nouveau site, le long de l'avenue des Rayettes, proche du Lycée Jean LURCAT sur la Commune. La présente consultation sert à la création des abords de cet établissement. L'opération est prévue pour : - la réalisation de travaux d'aménagement de VRD - la réalisation des travaux d'éclairage public - la réalisation d'espaces vert et d'arrosage L'opération globale prévue sera réalisée en tranches. Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 08/04/2024 à 12h00, lire 15/04/2024 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2024**